

<http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/abbaye.passy/spip.php?article655>



Procès verbal de 1° conseil d'école

- Le bureau du directeur - Le Conseil d'Ecole - Les procès verbaux de conseils d'école - Année scolaire 2008-2009 -



Date de mise en ligne : jeudi 6 novembre 2008

Copyright © Ecole primaire de l'Abbaye - PASSY (74) - Tous droits réservés

PROCES VERBAL 1° CONSEIL d'ECOLE du 06 novembre 2008

1 La vie de l'école

1.1 Les résultats des élections, la participation

[-] Nombre d'électeurs inscrits : 202

[-] Nombre de votants : 57

[-] Bulletins blancs ou nuls : 3

[-] Suffrages exprimés : 54

[-] Nombre de sièges à pourvoir : 6

Les parents délégués au conseil d'école élus sont :

[-] Mme BELY Stéphanie, maman d'Elodie en CE1

[-] Mme JULIEN Karine, maman de Nolwenn en CE1

[-] Mme FIZET Béatrice, maman de Valentine en CM2

[-] Mme DENIS Magaly, maman de Valentin en CM1

[-] Mme TERLIER Elena, maman d'Emma en CM2

[-] Mme GUILLEMIN Géraldine, maman de Léana en CE2.

La liste des parents est en ligne sur le site de l'école et affichée sur le panneau extérieur côté route du Lycée. Elle y restera durant toute l'année scolaire.

1.2 La rentrée, [les effectifs](#), les personnels

La rentrée s'est bien déroulée mais a du demander de la part du personnel enseignant de grosses adaptations étant donné toutes les nouveautés applicables dès septembre.

[-] Une réunion parents /directeur a été organisée afin de présenter les nouveautés pour cette rentrée (programmes,

stages, soutien...).

[-] Des réunions enseignants/parents ont été organisées pour chaque classe de l'école.

Les effectifs à la rentrée étaient de 131 élèves, soit 26 en CP, 25 en CE1, 24 en CE2, 24 en CM1 et 24 en CM2. Les cours sont relativement bien équilibrés.

Nous avons plus d'élèves que l'année précédente (127 en 2007/2008). Les prévisions pour les années suivantes montrent une baisse sensible (124 en 2009/2010 et 120 en 2010/2011). Ces chiffres ne sont que des estimations établies en fonction des effectifs actuellement présents en GS et MS de maternelle. Il est discuté de l'éventualité de faire un cours de CP à 15 l'année prochaine si les cours ne sont pas trop déséquilibrés.

Au niveau des enseignants nous avons accueilli à cette rentrée, Mme Fabienne Didier en CM2 à 50%, Mme Valérie Rochais en CE1 à 25% sur notre école et Mme Sylvie Hiebel en CLIS à 75%. Le reste de l'équipe reste inchangé.

1.3 Les travaux dans l'école, les achats de mobilier

Les travaux se sont déroulés principalement à l'extérieur avec le goudronnage et le marquage de la cour ainsi que l'implantation de quatre bancs. L'école a été dotée de l'intégralité du mobilier demandé au mois de mai à savoir : trois meubles de rangement pour la classe de CM1, une chaise de bureau, une banque de prêt et une étagère de rangement double face pour la BCD.

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour tous ces travaux et tous ces achats. Le directeur souligne également l'efficacité et la réactivité des services techniques dans les demandes formulées.

Mme Pereira, conseillère municipale, nous précise qu'un recours est en cours concernant l'entreprise qui a monté la première tranche du grillage car celui-ci est peu fiable. Certains poteaux menacent de céder. Le problème a été signalé aux services techniques.

1.4 Le centre aéré du mois de juillet à l'école de l'Abbaye

Le centre aéré du FJEP s'est déroulé durant tout le mois de juillet et début août dans les locaux de l'école. Le personnel d'entretien a pu constater à son retour du désordre dans le local du gymnase où est entreposé tout le matériel ainsi que des locaux extrêmement sales.

L'école, elle, a constaté la disparition de plusieurs ballons achetés l'année scolaire dernière. Ce local ne faisait pourtant pas partie de la convention d'utilisation des locaux par le FJEP. Ce dernier nous informe cependant qu'il a rendu les locaux dans un bon état et rangés. Que s'est-il passé entre-temps ?

Le service éducation jeunesse nous a demandé alors de faire un inventaire du matériel disparu dans le local, ce qui est en cours.

1.5 Les cours de LCO organisés dans l'école

Des cours de turc sont mis en place par l'inspection académique dans notre école de 17h à 18h30.

Le directeur est responsable de ce cours alors qu'il n'est pas forcément présent sur les lieux. Il doit également contrôler l'assiduité des élèves.

Le directeur a également informé l'inspecteur de circonscription et la personne responsable au niveau de l'inspection académique sur des dysfonctionnements constatés et des interrogations relatives à sa responsabilité en cas d'accident par exemple.

Si le directeur n'est pas en mesure d'avoir tous les éléments pour pouvoir assumer pleinement la responsabilité de ce cours, il fera une demande de fermeture ou de transfert de celui-ci.

1.6 L'EPS à l'école ([le brevet endurance](#), le ski scolaire, les APS dans le cadre de la convention EPS)

[Le brevet endurance](#) a été organisé à l'école le vendredi 24 octobre. Les élèves ont couru une temps donné en fonction de leur âge. Selon la distance parcourue ils ont obtenu un brevet (1° foulé, 2° foulée ou 3° foulée).

Dès cette rentrée, les élèves de CP, CE1 et CLIS se sont rendus à la piscine de Marlioz sur un cycle de 13 séances.

Les élèves de CE2 vont se rendre au gymnase pour de la gymnastique sur 7 séances

Le coût de ces activités est intégralement pris en charge par la municipalité. Des problèmes de transport et d'horaires se sont posés lors de ces premières séances. Le directeur va voir comment régler ces problèmes directement avec le service des sports de la municipalité.

Le ski scolaire se déroulera du lundi 26/01 au vendredi 06/02, les matins de 8h30 à 11H30, soit 8 séances. L'école de l'Abbaye sera cette année autonome puisque seule sur le site de Plaine-Joux, ce qui facilitera l'organisation et la gestion des séances. Les élèves de CE2 pratiqueront le ski de fond, les CM1, le ski de piste et les CM2 le skating. Pour le ski de fond et le skating le matériel sera mis à disposition par la municipalité. Pour le ski de piste il est demandé aux familles de le fournir ou le louer. En cas de difficultés financières, des solutions pourront être trouvées avec le service des sports. Seuls deux élèves possèdent le matériel nécessaire. Un sondage permettra de recenser ceux qui peuvent louer l'équipement adéquat. Il est rappelé que pour une activité scolaire obligatoire, l'école ne peut exiger d'argent de la part des familles.

1.7 Les activités de l'ASPCA : le marché de Noël, la tombola et les photos scolaires

[-] Cette année le marché de Noël se déroulera du 6 au 7 décembre 2008. Une première réunion de parents a permis de définir les modalités d'organisation. Il y aura un stand commun avec l'école maternelle. Les parents présents au conseil d'école regrettent le peu de parents qui s'investissent pour ce marché (une dizaine de parents présents lors de la réunion). Ils souhaiteraient que d'autres parents prennent le relais. Pour ceux qui ne peuvent donner de leur temps, un appel sera fait afin de fournir des ingrédients aux parents qui confectionneront des gâteaux, caramels...

Deux classes participeront activement avec leurs élèves. Certaines classes soulignent le temps demandé à ces préparations au vu d'une semaine scolaire raccourcie (sans le samedi) et de programmes ambitieux. Toutes les classes ne participeront donc pas.

[-] Les photos scolaires ont été affichées ce matin sur la vitre du restaurant scolaire. Des bons de commandes ont été distribués à tous les élèves. Cette année, il y aura le choix entre petites ou grandes photos de classe, calendrier avec photo de classe ou photo collective de tous les élèves de l'école. Les prix restent inchangés depuis 2002.

[-] Une tombola sera organisée à partir de décembre. Un carton de 6 cases sera donné à chaque enfant, mais il y aura possibilité de vendre plus de cartons. Chaque carton est gagnant. Nous mettrons en circulation 160 cartons environ. Nous comptons sur la participation de tous les parents pour cette action. Plusieurs « gros lots » seront également mis en jeu cette année.

[-] L'ASPCA financera en appoint des crédits municipaux deux spectacles musicaux pour les élèves de cycle 2 et cycle 3.

1.8 Les projets spécifiques des classes

[-] En CLIS, CE1 et CE2 : travail autour du thème des déchets et du gaspillage autour d'un spectacle musical. Apprentissages de chants, travail sur les rythmes avec des objets de récupération. Ce travail donnera lieu à un spectacle en fin d'année. La question est posée sur la date ou les horaires de la représentation puisque nous ne pouvons faire revenir à l'école les élèves le samedi.

[-] Pour toutes les classes : intervention du SITOM autour de l'environnement, du tri des déchets et du recyclage.

[-] CLIS : [Visite du centre de tri de Passy](#) suite à un projet de classe sur [le voyage de la lettre](#) et sur l'écriture de lettres.

1.9 L'accueil des élèves en cas de grève

Depuis cette rentrée scolaire, un nouveau [texte paru au B.O](#) définit l'accueil des élèves en cas de grève.

[-] Quand moins de 25% des enseignants sont en grève, les élèves sont répartis dans les classes.

[-] Quand 25% ou plus des enseignants sont en grève le texte prévoit que les communes mettent à disposition de l'école des personnes (parents, animateurs, personnel communal, ATSEM...) afin d'organiser une garderie au sein de l'école.

[La commune a fait savoir à tous les parents d'élèves qu'elle ne serait pas en mesure d'organiser cet accueil pour la grève du 10 novembre faute de personnel qualifié.](#)

2 Le projet d'école

2.1 Programmation des conseils de cycle pour l'année 2008/2009

Différents conseils ont eu lieu ou auront lieu durant cette année scolaire et traiteront des points suivants : travail sur les nouveaux programmes, évaluation du projet d'école, rédaction du projet d'école, suivi des élèves en difficulté, mise en place d'ateliers d'écriture, liaison GS-CP, correction collective des évaluations CE1 et CM2 et analyses, mise en place de l'APER, mise en place d'outils au cycle 3, liaison entre classes, organisation de la rentrée scolaire, organisation du ski scolaire...

2.2 Les évaluations nationales CE1/CM2

Procès verbal de 1° conseil d'école

Cette année deux évaluations nationales seront mises en place. Une en CE1 qui se déroulera en mai et une en CM2 qui se déroulera en janvier.

Les finalités de ces évaluations seront :

- [-] mesurer les acquis des élèves français à des moments clés de leur scolarité
- [-] donner aux parents toutes les informations auxquelles ils ont droit, en évitant une mise en concurrence incontrôlée des écoles

- [-] disposer d'un nouvel indice d'efficacité des enseignements à l'école

- [-] disposer d'un instrument du pilotage du système éducatif, du niveau local de l'école jusqu'au niveau national.

Ces évaluations feront l'objet d'une remonté nationale. Le public aura accès aux résultats globaux au niveau national, régional et départemental. Les parents auront également accès aux résultats de leur enfant et à celui de l'école.

2.3 Le dispositif de soutien (organisation et premiers retours)

La mise en place de ce dispositif a été une tâche importante pour toute l'école : plannings des enseignants selon leurs quotités, organisation générale, enquêtes à faire remonter à l'inspection, informations familles, concertation de l'équipe...

Le soutien est découpé en 5 périodes. C'est le conseil des maîtres qui décide de la proposition faite aux familles. Leur accord est indispensable afin que l'enfant puisse participer mais cette participation est facultative.

Pour cette première période, nous avons proposé 27 enfants : 5 en CP, 5 en CE2, 4 en CE2, 5 en CM1 et 8 en CM2. Deux familles ont refusé le soutien et un enfant n'a participé qu'à une seule séance.

Nous n'avons pas assez de recul afin d'évaluer le travail fait lors de ce soutien.

2.4 La place et le rôle du maître E dans ses interventions

Le soutien apporté par le maître E n'est pas à mettre sur le même plan que le soutien apporté par le maître dans la classe. Le maître E est un maître spécialisé qui prend en charge l'élève dans la classe ou en dehors de la classe. Cette aide se fait en concertation permanente avec l'enseignant. L'objectif est de faire réussir l'élève quand il est dans la classe. Le soutien est une aide facultative dispensée en dehors des heures d'enseignements obligatoires. Les maîtres E seraient appelés à disparaître sur 3 ans. 3000 postes seraient supprimés à la rentrée prochaine. Sandra sera donc amenée à retrouver une classe normale dans une école dans les trois ans à venir.

2.5 Les nouveaux axes de travail dans le projet d'école

Cette année nous allons travailler sur :

- [-] l'évaluation et la réécriture du projet d'école car il arrive à son terme

[-] sur la mise en place des nouveaux programmes

[-] sur la prise en compte du soutien scolaire dans le projet d'école comme il nous est demandé

[-] sur la gestion de la cours de récréation (surveillance, apprentissage de jeux de récréation durant les séances d'EPS)

3 Le périscolaire

3.1 Activités périscolaires organisées par le FJEP

Un compte rendu réalisé par le FJEP est lu au conseil.

Les inscriptions se font par période. Pour la première période ont été mis en place par le FJEP plusieurs activités.

[-] Lundi : cirque de 16h30 à 18h00 avec 12 inscrits

[-] Mardi : sculpture de 16h30 à 17h30 avec 7 inscrits

[-] Jeudi : calligraphie de 16h30 à 18h00 avec 7 inscrits.

Cette année, 16 enfants sont inscrits en plus.

On notera cette année que toutes les activités commencent à 16h30 ce qui évite aux élèves de rentrer chez eux pour revenir aux activités à 17h30 comme c'était parfois le cas l'année scolaire dernière.

Cette année, l'école de l'Abbaye participe au projet des 10 mots. La dynamique des groupes d'activités permettent de participer à ce projet.

3.2 L'U.S.E.P. (fonctionnement, rencontres organisées, devenir des activités)

L'assemblée générale n'a mobilisé qu'un seul parent. Malgré les diverses informations et malgré un rappel en réunion directeur/parents nous n'avons pu mobiliser les adhérents nécessaires à son bon fonctionnement. Mme Dessimoz a pris en charge la trésorerie, Mme Ollanier le secrétariat et M. Gilger la présidence de cette association. Étant donné qu'elle ne comporte que trois membres adultes actifs, elle ne peut continuer à vivre et à se développer. Étant donné également le peu de soutien, les critiques, le manque de civisme de certains, M. Gilger prévoit l'arrêt des participations USEP pour la rentrée scolaire 2009, sauf mobilisation de personnes autour de cette association dont le but est de proposer aux élèves des activités sportives en dehors du temps scolaire.

M. Gilger rappelle qu'une association ne peut vivre sans la participation active de ses adhérents. Nous ne sommes pas une entreprise ou un prestataire qui vendons des services. Pour rappel la cotisation annuelle n'est que de 5Euros par élève comprenant l'assurance, les transports, les éventuels goûters, la logistique, les éventuelles locations de matériel, l'assurance des adultes accompagnant, l'affiliation..

La liste des épreuves pour cette année a été publiée sur notre site internet. Nous proposerons aux enfants seulement celles où un adulte pourra participer à l'organisation et à l'encadrement.

4 Le règlement intérieur

4.1 La procédure relative aux accidents scolaires

Il nous est paru opportun de clarifier, pour l'équipe, mais aussi les parents d'élèves, notre procédure en cas d'accident scolaire.

Pour tout accident dépassant le simple « bobo », l'enseignant demande conseil à un médecin du 15. Celui-ci nous indique les gestes à effectuer et la suite qu'il donne à l'accident. Les parents seront ensuite prévenus de notre démarche auprès du médecin et de sa décision.

Nous rappelons qu'un enseignant n'est pas médecin et qu'il ne peut juger de la gravité d'un accident. C'est pour cela que nous allons requérir systématiquement l'avis d'un spécialiste.

Nous agissons de la sorte pour une question de responsabilité, mais aussi car il est de notre devoir de porter secours au plus tôt aux enfants qui nous sont confiés. La procédure à appliquer sera affichée dans toutes les salles de l'école. [Lecture du document.](#)

4.2 Rappel du point concernant la charte informatique élève et adulte

La charte informatique élève est distribuée à partir du CE2. Un rappel chaque année est fait en classe et une signature est demandée chaque année du cycle 3. Les enseignants sont également signataires d'une charte d'utilisation de l'outil informatique à l'école.

M. Gilger informe le conseil que [l'école de l'Abbaye a été labélisée « Ecole Internet »](#) comme 68 autres en France. Ce label va donc être attribué à notre école fin novembre. Il est attribué aux écoles qui ont développé une pratique importante de l'informatique et de l'internet dans de nombreux domaines.

4.3 Modification du règlement intérieur et vote

Lecture et vote de plusieurs modifications apportées au [règlement intérieur](#). Celui-ci sera affiché sur le panneau devant l'école, devant le bureau direction et mis en ligne sur le site internet. Le lien sera envoyé à tous les parents possédant internet.

Le directeur de l'école, président de séance, M. Christophe GILGER

La secrétaire de séance, Mme Sandra FOGOLA